



Syndicat National des officiers de port. Force Ouvrière
www.officierdeport.com

BULLETIN D'ADHESION 2025

**“Ensemble nous serons plus forts”
“Adhérer c'est protéger le Corps”**

L'efficacité et la force du syndicat dépendent de ton implication.
En adhérant et en participant, tu contribues au succès de NOTRE ACTION dans la défense du
Corps des officiers de port et officiers de port adjoints.

Toute adhésion vaut acceptation des statuts du syndicat dont tu reconnais avoir pris connaissance.

Nom : Prénom :
Affectation :
Adresse privée :
N° de téléphone :
Mail privé :

Montant des cotisations
Capitaine HC et Capitaine de Port en Chef : 150€
Capitaine 1ère classe : 140€ Capitaine 2nd classe : 130€
Lieutenant classe exceptionnelle : 128€
Lieutenant 1ère classe : 125€ Lieutenant 2nd classe : 120€
Surveillant de port : 98€ Auxiliaire de surveillance : 98 € Retraités : 94€

Paiement
Paiement par chèque en **1 ou 3 fois** libellé(s) au SNOP-FO
Par **virement bancaire**, en 1 fois, après contact mail avec le trésorier

Contact
Les chèques et demandes de virement doivent parvenir à

Gaëtan BOMMELAER - Le Trésorier SNOP-FO
14 rue Philippine de Hainaut – 62100 CALAIS
Tél. : 06 72 46 77 88 – mail : bommelaergaetan@free.fr

Rappel Crédit d'impôt : La circulaire confédérale et son annexe (article 23 de la LFR 2012 du 301212) concernant le crédit d'impôt est applicable en ce qui concerne les cotisations syndicales. Elle permet aux salariés non imposables de bénéficier de cette réduction de cotisation, ou en remplissant votre déclaration 2042 la case 7AC ou l'inclure dans les frais réels, (66% de son montant). Joindre le reçu délivré par votre syndicat « SnopFo ».

Ta carte munie de ses timbres sera nécessaire dans ta vie syndicale (transports organisés par les Unions Locales pour des manifestations, meeting, demande d'aide juridique...), pour toute inscription à un stage FO ou pour toute intervention de l'AFOC dans tes problèmes liés à ta vie de consommateur.

Signature Adhérent(e)

Signature Trésorier